

COMMENT LA PHILANTHROPIE S'EXPRIME
DANS LA CULTURE ET LES ARTS

DOSSIER SPÉCIAL | Pages 13 à 16

ENTRETIEN EXCLUSIF

CAROLINA MÜLLER-MÖHL

Page 6

**«Pour casser les normes
établies, un quota, transitoire,
est indispensable»**



L'ART DE DONNER: LES MOTIVATIONS DES ARTISTES PHILANTHROPES



Anne-Laure Bandle

Avocate, Borel & Barbey
et affiliée au Centre
en philanthropie de l'Unige

Quand bien même les artistes sont beaucoup plus susceptibles d'être bénéficiaires que promoteurs d'initiatives philanthropiques, certains d'entre eux, fortunés pour la plupart, sont devenus des philanthropes actifs. Plus que jamais, le développement du marché de l'art et la progression des prix influent sur l'enrichissement des fondations financées par les artistes. Ils sont plus nombreux à générer des richesses personnelles et ont de ce fait les moyens de créer et de financer des structures ad hoc pérennisant leur travail.

Si certains artistes et leurs héritiers choisissent de poursuivre des activités philanthropiques et de mettre leur art au service d'une cause donnée, ils le font généralement dans un cadre institutionnel moyennant une fondation.

Ces dernières années, les actions de mécénat ont été importantes, particulièrement dans les secteurs des arts et du patrimoine culturel, venant pallier l'insuffisance des ressources publiques dédiées aux artistes, aux productions culturelles et aux institutions muséales. Selon les statistiques publiées par le Center for Philanthropy Studies (CEPS), il existe près de 13.800 fondations en Suisse en 2022, dont 22,3% s'engagent dans la culture et les loisirs.

300 millions pour la culture

Les règles contraignantes auxquelles les fondations doivent se soumettre, particulièrement celles qui bénéficient d'une exonération fiscale, n'ont pas découragé ce secteur en pleine expansion, puisque en 2022, 337 nouvelles fondations ont été constituées, dont près de 20% dans le canton de Genève. Pour la même année, on estime que les contributions des fondations à la culture s'élevaient à 300 millions de francs suisses. Le développement de fondations d'artistes est un

phénomène important non seulement en raison des actifs et des droits qu'elles détiennent, mais aussi en raison de leur place sur le marché de l'art.

L'une des principales motivations à leur création est liée à un problème de succession. De nombreux artistes n'ont ni descendants ni héritiers pour gérer le droit d'auteur ou la collection de leurs œuvres. En outre, il n'est pas rare qu'ils souhaitent planifier la succession de leurs œuvres post mortem dans un cadre déterminé par des structures juridiques, afin de définir et de restreindre le champ d'action de leurs héritiers.

Ainsi, la constitution d'une structure juridique permet d'établir et de respecter la mission portant sur la gestion de la succession de l'artiste, tel que la pérennisation de sa collection d'art ou de son patrimoine. Un autre avantage majeur de la création d'une fondation est sa fiscalité, à condition que la fondation soit fiscalement exonérée, ce qui permet de consacrer davantage de fonds à ses activités. Les fondations d'artistes exonérées d'impôt poursuivent des objectifs caritatifs, signifiant que l'artiste ou ses héritiers souhaitent que la fondation s'engage dans des activités d'utilité publique.

Fondamentalement, la plupart des fondations d'artistes cherchent à préserver l'héritage artistique, à maintenir son importance, voire à développer des objectifs qui sont généralement considérés comme caritatifs. Les activités des fondations d'artistes sont multiples. La plupart d'entre elles sont consacrées à la gestion et à la conservation de l'œuvre de l'artiste, à sa documentation et à la transmission de sa vie et de son travail. Certaines délivrent des certificats d'authenticité, occupant ainsi une place de référence dans le marché de l'art. Ces activités sont très consommatrices en termes de temps et d'argent. Dès lors, il est fondamental d'anticiper les sources de financement à long terme de telles infrastructures. ■